



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Alsace-Moselle

Question écrite n° 29481

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le projet de création d'un mémorial historique consacré à l'annexion de fait de l'Alsace - Moselle. Plusieurs communes ou villes ont fait acte de candidature pour recevoir ce mémorial sur leur bans, à savoir Cernay, Phalsbourg, Schirmeck et Strasbourg. Cette dernière vient d'ailleurs de se désister en faveur de Schirmeck. Chacune des trois communes restant en lice a à l'évidence des arguments spécifiques à faire valoir pour être retenue. Cependant, la faisabilité ayant besoin d'être validée techniquement et financièrement, le choix définitif n'est pas encore arrêté. Compte tenu de l'intérêt de ce projet, tant historique que pédagogique autour de la mémoire de guerre, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancée des études menées, ainsi que les intentions du Gouvernement en la matière.

## Texte de la réponse

Concernant le site d'implantation du futur mémorial de l'annexion de fait en Alsace-Moselle, le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants s'est engagé, dès l'origine du dossier, à suivre les recommandations de la commission scientifique qu'il venait de nommer. Cette commission, après avoir longuement examiné les atouts et les inconvénients présentés par chaque commune candidate, a retenu quatre sites, classés par elle dans un ordre préférentiel. La ville de Strasbourg a été classée en première position. Du fait de son désistement, la logique imposait donc, sous peine de tenir arbitrairement pour nul et non avenu le travail accompli par la commission, de retenir le site classé en second, c'est-à-dire Schirmeck. Sans mésestimer pour cela la qualité et la pertinence des arguments utilisés en leur faveur par les autres candidats, le secrétaire d'Etat a donc décidé de retenir cette dernière commune pour abriter l'historial.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Weber](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29481

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2575

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1999, page 4267